

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de DUNKERQUE

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La société ASPHALTEX NORD, dont le siège social est situé 4^e avenue du Port Fluvial à 59120 LOOS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'une plateforme de stockage et de transit de matières bitumineuses située môle 6 sur le territoire du grand port maritime de DUNKERQUE.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 16 jours consécutifs, du lundi 5 septembre au mardi 20 septembre 2022 inclus**. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale contenant l'étude d'incidence, l'étude de dangers et une note de présentation non technique sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2022>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr, en précisant dans le sujet : dossier ASPHALTEX NORD à DUNKERQUE ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord – Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe : Participation du public par voie électronique ASPHALTEX NORD à DUNKERQUE.

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autres qu'au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé de demande d'autorisation environnementale aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Hervé CAPELLE par courriel : herve.capelle@eurovia.com.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.